

Publié le 03 septembre 2010 à 07h24 | Mis à jour le 03 septembre 2010 à 07h30

Les bars gratuits pour les femmes sont constitutionnels



Photo: Archives AP

Agence France-Presse
New York

Une cour fédérale américaine a débouté un avocat militant pour une stricte égalité entre les sexes, en jugeant que les promotions dont bénéficient les femmes à l'entrée de certaines discothèques new-yorkaises ne sont pas anticonstitutionnelles.

Roy Den Hollander, un «avocat anti-féministe» autoproclamé, a vu rejeter sa plainte selon laquelle les «Ladies Nights» sont discriminatoires à l'égard des hommes et violent le principe d'égalité, selon l'arrêt rendu mercredi par la cour d'appel de Manhattan.

«Les hommes paient pour que les filles fassent la fête. Je ne trouve pas cela juste», a déclaré l'avocat au tabloïd new-yorkais The Daily News.

Dans sa plainte, Roy Den Hollander attaquait plusieurs discothèques new-yorkaises réputées, dont Copacabana, China Club et Lotus, qui proposent des nuits spéciales au cours desquelles l'entrée est gratuite pour les femmes.

En vertu du 14e amendement de la Constitution américaine, le gouvernement a le devoir de protéger ses citoyens des discriminations. Devant les juges, Roy Den Hollander a argué que l'État de New York, qui attribue les licences d'alcool aux boîtes de nuit, est complice

de pratiques promotionnelles «discriminatoires à l'égard des hommes».


Mais la cour a jugé à l'unanimité que l'État de New York n'a aucun contrôle sur les stratégies commerciales des boîtes de nuit. Dans son jugement, elle se réfère «avec une grande réticence» à une jurisprudence fédérale de 1972, dite «Moose Lodge», par laquelle la Cour Suprême ne voit aucune responsabilité gouvernementale condamnable dans la pratique d'un club privé refusant de servir les Noirs américains.

«À moins que la Cour suprême ne réexamine Moose Lodge, nous devons suivre son interprétation», ont précisé les juges.

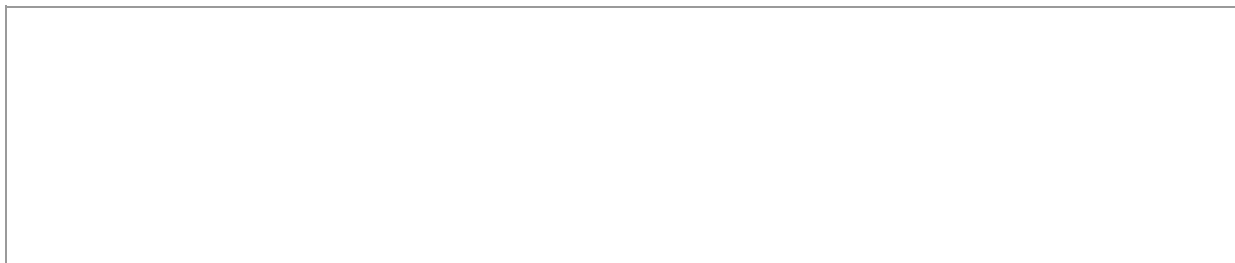
Roy Den Hollander a annoncé mercredi son intention de saisir la Cour suprême.

L'avocat s'était illustré dans les médias en 2008 en portant plainte - sans succès - contre l'université Columbia (New York, nord-est) pour son cursus de «Women studies» (études féministes), qu'il a qualifiées de «bastion d'intolérance à l'encontre des hommes».

«Il est grand temps que tous les hommes honnêtes se battent pour leurs droits avant qu'ils n'en n'aient plus aucun», peut-on lire sur son site web.

 Recommander  40 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.

publicité



© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.